

**Assemblée des délégués du SEPE  
du 5 novembre 2010**

**LIEU** : Restaurant de La petite Gilberte

**DEBUT DE L'ASSEMBLEE** : 18.00 h.

**PRESIDENT** : M. Marcel HUBLEUR

**SECRETAIRE** : Mme Jacqueline VIFIAN

**DELEGUES EXCUSES** : MM. Stéphane BABEY, Bernard JACQUAT,  
Raphaël SCHNEIDER, Didier SIMON,  
Claude TURBERG et Blaise VALLAT

**DELEGUES ABSENTS** : MM. Didier JOLISSAINT, Paul JOLISSAINT,  
Marcel MEYER, Gilles TISSIER  
et Fabien VALLAT

---

**Ordre du jour :**

1. Ouverture
  2. Désignation des scrutateurs
  3. Appel nominal
  4. Procès-verbal No 3 de l'assemblée des délégués du 21 mai 2010
  5. Informations du Président de la commission
  6. Budget 2011
  7. Divers
-

## 1. Ouverture

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués du SEPE et les remercie de leur présence. Il se réjouit particulièrement de se trouver dans la salle de La Petite Gilberte, figure emblématique de Courgenay.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

Le Président adresse des remerciements particuliers à la Commune de Courgenay, qui accueille l'assemblée des délégués.

## 2. Désignation des scrutateurs

Mme Béatrice PAPE-Riedo et M. Benoît KOLLER sont nommés scrutateurs.

## 3. Appel nominal

Avant de procéder à l'appel nominal, la secrétaire fait part des excuses de MM. Stéphane BABEY et Bernard JACQUAT.

<b>Alle</b>	Pierre-André PLOMB, Bernard ZUBER
<b>Baroche</b>	Jean-Pierre GINDRAT, Fritz WINKLER
<b>Bressaucourt</b>	Stéphane FLEURY
<b>Cornol</b>	Gérard BERRET, Béatrice PAPE-Riedo
<b>Courgenay</b>	Denis BAILLIF, Jean-Marc LOPINAT
<b>Courtedoux</b>	Jean-Paul MENEGHELLI, François MINGER
<b>Fontenais</b>	Grégory PRESSACCO, Valérie VOISARD BOURQUARD
<b>Haute-Ajoie</b>	Emmanuel GIGON
<b>Porrentruy</b>	Chantal BRAÏCHET, Victor EGGER, Manuel GODINAT, Marcel HUBLEUR, Benoît KOLLER, Georges MORILLO, Vincent SIEGENTHALER

21 délégués sont présents.

## 4. Procès-verbal No 3 de l'assemblée des délégués du 21 mai 2010

Le procès-verbal est accepté sans remarque et avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

## **5. Informations du Président de la commission**

Lors de ses dernières séances, la commission SEPE a traité plusieurs dossiers, à savoir :

### **Serres de séchage des boues**

L'inauguration officielle des serres de séchage des boues, qui a eu lieu le 25 juin 2010, s'est bien déroulée. Le nombre de participants était modeste, mais leur qualité y a remédié. G. VILLARD en profite pour remercier toutes les personnes qui se sont occupées de la logistique.

Le système de séchage des boues fonctionne depuis quelque temps. Toutefois, l'achat d'un broyeur a été nécessaire pour régler la granulométrie. La commission a rencontré également quelques problèmes en ce qui concerne le déchargement des boues par le transporteur à la cimenterie Vigier. Après plusieurs essais et quelques réglages, la faille a enfin été détectée et la livraison a pu être effectuée comme prévu. Afin d'améliorer les conditions de travail des exploitants, notamment en rapport avec la poussière, l'installation d'un système de filtration d'air de cabine et de climatisation pour le véhicule Schäffer a été décidée. Malgré ces dépenses supplémentaires (CHF 44'500.00 et CHF 21'412.00), le budget ne sera pas dépassé.

### **Mutation au sein de la commission**

Michel ROTUNNO, responsable du réseau d'eau au Service des travaux publics de la Municipalité de Porrentruy, a remplacé M. François REBETEZ, directeur des TP.

### **Analyses**

Les concentrations dans les eaux traitées montrent que, au moment des prélèvements, le fonctionnement de la STEP correspondait aux exigences légales. Toutefois, les charges en terme d'équivalent-habitants sont très faibles pour certains paramètres.

### **Comptabilité**

Les comptes 2009, qui ont été acceptés lors de l'assemblée du 21 mai 2010, ont été approuvés par le Service des commune en date du 13 août 2010, et ce, sans observation. G. VILLARD remercie J.-D. VOISARD pour son excellent travail.

### **PsEaux**

Au même titre que les communes, le SEPE a reçu une invitation à participer à la présentation du document élaboré par le groupe de travail « **Loi sur l'eau** », intitulé « **Principes et objectifs du PsEaux** ». La mise en œuvre des objectifs prendra encore du temps.

## **PGEE**

Le dossier du PGEE avance lentement. Chaque commune a reçu la procédure d'approbation y relative. En principe, toutes les communes membres devraient être en possession de l'ensemble des documents du PGEE. Trois séances d'information à la population sont prévues aux dates suivantes :

- **pour le groupe EST (Alle, Baroche, Courgenay et Cornol) : 25 novembre 2010, à 20.00 h., à Cornol ;**
- **pour le groupe OUEST (Courtedoux, Bressaucourt et Haute-Ajoie) : 6 décembre 2010, à 20.00 h., à Courtedoux ;**
- **pour le groupe NORD (Porrentruy et Fontenais) : 7 décembre 2010, à 20.00 h., à Porrentruy.**

Les communes transmettront l'invitation à la population par tout-ménage. G. VILLARD recommande vivement aux délégués d'y participer. Toutes les informations nécessaires seront communiquées pour la suite à donner à cet important outil de travail.

### **Groupe de travail**

A la suite des rapports établis par les bureaux d'ingénieurs relatifs aux travaux importants à réaliser à court terme dans le cadre du PGEE et de la séance d'information organisée par le SEPE destinée aux exécutifs communaux, les communes ont préavisé favorablement la constitution d'un groupe de travail, chargé d'entamer une réflexion globale sur la gestion des infrastructures d'eaux usées.

Le 2 juin 2010, la commission a accueilli M. Stéphane BIANCHINI, administrateur du SEVRE, qui a fait part de son expérience concernant la régionalisation de la gestion des eaux dans le Val de Ruz Est. A la suite de cette entrevue très intéressante, un groupe de travail a été mis sur pied. ENV a fourni une importante documentation sur le sujet.

Selon la commission, les principaux objectifs à atteindre sont les suivants :

- reprise des infrastructures communales d'eau usée,
- élaboration d'un règlement unique et
- instauration d'une taxe unique pour toutes les communes membres.

Une partie de l'étude sera financée par la Confédération. La commission SEPE s'est adjoint les conseils de deux bureaux d'ingénieurs (BG et RWB) afin de l'aider à réaliser cette étude. Cette dernière devra faire ressortir les avantages et les inconvénients des propositions retenues afin de permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Ce dossier sera présenté aux exécutifs communaux le **8 décembre 2010, à 19.00 h., à la Halle de l'Oiselier à Porrentruy**. Il incombe en effet aux communes membres de donner le feu vert pour la poursuite de ce projet et de définir les objectifs à atteindre. G. VILLARD souhaite ne pas brûler les étapes. Les informations seront communiquées au fur et à mesure que des décisions devront être prises par les organes concernés. Les autres steps seront également conviées à participer, mais en tant qu'observatrices.

Le groupe de travail, qui devra être formellement constitué le 8 décembre 2010, est composé de MM. Roland HERMANN, Vincent SURMONT, Gilles VILLARD et Gabriel VOIROL. Le SIDP est représenté par M. Daniel LANGLET et ENV par MM. Jacques GERBER et Roland GIRARD. Les bureaux BG et RWB fourniront les éléments nécessaires pour concrétiser ce projet. G. VILLARD invite tous les membres des exécutifs communaux à prendre part à cette importante réunion. Le SEPE assurera l'envoi des convocations.

### **Relations avec les autres steps**

La commune de Clos du Doubs a fait part de sa décision de ne pas se joindre au SEPE pour l'instant. Une collaboration avec le SECO pourrait en revanche voir le jour s'agissant de l'ingénierie et l'électro-mécanique. Une offre pour une collaboration avec la step de la Place d'armes de Bure a été formulée. La commission est dans l'attente d'une réponse.

### **Règlement d'organisation et d'administration**

Afin que le Service des communes puisse approuver le nouveau règlement, les communes de Rocourt et de Grandfontaine doivent encore accepter formellement l'adhésion au SEPE, ce qui ne constitue qu'une formalité étant donné qu'une convention a été conclue avant de débiter les travaux de raccordement.

2011 sera une année importante pour le SEPE, car des décisions importantes pour l'avenir devront être prises dans plusieurs secteurs.

G. VILLARD exprime sa gratitude à la commission pour le travail accompli et profite de l'occasion pour présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2011.

Le Président de l'Assemblée remercie G. VILLARD pour son rapport d'activité très fouillé.

## **6. Budget 2011**

Commenté par J.-D. VOISARD, le budget est basé sur les comptes 2009 et 2010 et ne présente que peu de changements par rapport au budget 2010. A noter que le caissier a tenu compte de l'entrée en vigueur du nouveau taux de TVA à 8 %, même si les chiffres présentés sont hors taxe.

### **Compte de fonctionnement**

#### **➤ Administration CHF 64'850.00 de charges (+ 31 %)**

Les montants ont été adaptés en conséquence. Un montant est également prévu pour le financement du groupe de travail mis sur pied pour l'étude de la régionalisation des réseaux d'eaux usées communaux.

➤ **Exploitation CHF 1'167'436.00 de charges (+ 4.65 %) et CHF 460'921.00 de produits (+ 12.55 %)**

Les charges de personnel présentent une légère augmentation et sont adaptées au renchérissement. L'augmentation des cotisations à l'assurance chômage est aussi prise en compte à raison de 0.1 % pour l'employeur et 0.1 % pour l'employé. Rien de particulier s'agissant de l'acquisition d'outillage. Les montants pour la consommation d'eau et l'entretien du laboratoire ont été diminués en fonction des dépenses 2009 et 2010. Les frais d'entretien comprennent le solde du remplacement de la verrerie sur la toiture du tambour d'entrée et le remplacement d'un toit entre les deux digesteurs. Les frais de véhicules sont séparés, car ceux relatifs aux serres seront refacturés partiellement aux autres steps.

L'augmentation principale (+ 72 %) provient de l'évacuation des divers déchets facturée par le SIDP. Le prix sera de CHF 420.00 la tonne, alors que la Municipalité de Porrentruy facture actuellement un montant de CHF 290.00 le m<sup>3</sup>.

Les primes des assurances ont été adaptées à la suite de la construction des nouvelles installations.

Le montant relatif à l'élimination des boues a été évalué sur une base annuelle. En 2010, ce montant avait été calculé sur six mois.

Le montant pour les transports des boues des autres steps a été adapté à la baisse en fonction des comptes 2009 et 2010.

Les provisions seront alimentées par les montants prévus habituellement.

Le montant de la taxe des déchets provenant de la distillerie est calculé selon l'année 2009. La redistribution de la taxe CO<sub>2</sub> provient de la Confédération et est fixée sur la base des salaires déclarés pour les assurances sociales.

Les prélèvements sur provisions concernent le financement du groupe de travail, la construction des serres et les anciennes installations.

➤ **Finances CHF 152'135.00 de charges (- 10 %) et CHF 923'500.00 de produits (+ 0.13 %)**

Les intérêts des emprunts liés aux serres ont été calculés en tenant compte du bouclage final du crédit et du versement des subventions. Le montant des dépréciations est celui convenu avec la Banque et le Service des communes. Il correspond au remboursement des emprunts.

Le même montant qu'en 2010 sera facturé aux diverses communes du SEPE, avec une nouvelle répartition entre elles. En effet, le budget a été établi en tenant compte de l'adhésion des communes de Haute-Ajoie et de la population au 31 décembre 2010. Cela pourrait modifier quelque peu les montants budgétés dans les communes, mais la variation sera pratiquement insignifiante, étant donné que le calcul est basé sur la population au 31 décembre 2009.

Le caissier exprime sa reconnaissance à toutes les personnes qui l'ont aidé à élaborer le budget 2011.

Le Président remercie J.-D. VOISARD pour sa présentation exhaustive.

S'agissant de la rubrique **4313/04 - Déphosphatation**, Mme Valérie VOISARD BOURQUARD s'interroge sur la justification d'un produit de **CHF 10'000.00**. M. HULMANN lui précise que la Municipalité de Porrentruy effectue une commande globale, puis procède à des livraisons partielles facturées aux autres steps, le solde restant à Porrentruy.

Concernant la rubrique **4318/02 – Evacuation des déchets**, M. J.-P. GINDRAT s'étonne de la hausse des charges par rapport au budget 2010. Le caissier lui répond que cette augmentation est due à la facturation par le SIDP d'un montant de CHF 420.00 la tonne, alors que précédemment la Municipalité de Porrentruy appliquait un tarif de CHF 290.00 la tonne.

Le budget 2011 est accepté à l'unanimité.

## 7. Divers

Mme Valérie VOISARD BOURQUARD revient sur la rubrique **3180/02** du budget 2011 pour s'enquérir de l'affectation des **Honoraires et projets de CHF 25'000.00**. Ce montant sera utilisé pour financer les frais du groupe de travail et l'étude portant sur les moyens à mettre en œuvre afin que l'eau de pluie ne se jette pas en totalité dans les cours d'eau.

La parole n'étant plus demandée, le Président de l'assemblée remercie chaleureusement tous les membres de la commission SEPE pour leur engagement, ainsi que les exploitants de la STEP.

Il adresse des remerciements chaleureux à la Commune de Courgenay qui offre l'apéritif. Il souhaite une bonne fête de St-Martin à tous et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Fin de l'assemblée : 18.35 h.

Alle, le 10 novembre 2010

**Le Président :**                      **La Secrétaire :**

Marcel HUBLEUR                      Jacqueline VIFIAN